

STOC-SITE

Réserve Naturelles de France

INSTRUCTIONS – 1/2



Le programme STOC-EPS a été conçu pour suivre les variations temporelles et spatiales des populations nicheuses en France. Le STOC-site est une déclinaison du STOC-EPS destinée au suivi de sites particuliers – entre autres les Réserves Naturelles de France. Le protocole STOC-Site est une version adaptée du protocole STOC-EPS qui permet les comparaisons avec les données STOC-EPS nationales et celles de programmes équivalents en Europe.

La coordination du suivi est assurée par Fanny Veinante – Animation « oiseaux communs » au sein du réseau RNF – fanny.veinante@espaces-naturels.fr - aux côtés de l'équipe du CESCO-MNHN et de la LPO France - stoceps@mnhn.fr – lucie.schmaltz@lpo.fr

Démarrer un suivi STOC-Site

Rapprochez-vous de votre coordinateur national qui vous fournira l'ensemble des documents ressources. Sont à votre disposition:

1. Cette fiche « Instructions » qui vous rappelle de façon synthétique les grandes lignes du protocole et les étapes à réaliser pour mener à bien votre suivi STOC-Site
2. Un tutoriel STOC-Site version Réserves Naturelles qui décrit comment s'inscrire sur Faune France, comment créer votre suivi STOC-Site en ligne, transmettre et exporter vos données
3. Des fiches Terrain et une fiche Habitat afin de faciliter vos prises de notes sur le terrain et anticiper la saisie de vos données en ligne.

Localisation des suivis STOC-Site

- Minimum de 10 points d'écoute à positionner au sein de la réserve naturelle
- ~300 mètres entre chaque EPS (ex: Taille de la RN = 100ha → 10 points)
- Le gestionnaire décide du positionnement des EPS
- Dans l'idéal répartir les EPS proportionnellement aux catégories de milieux – ou – dans un milieu particulier selon les objectifs de gestion.

→ Créer votre site dans le module STOC-Site (*cf. Guide Participants -tutoriel STOC-Site*)

Période et heure

** Attention ! - Anciennement « 0 » ou « -1 » dans SERENA*

1 ^{er} au 31 mars	Passage précoce – passage de reconnaissance optionnel [passage n°1]*
1 ^{er} avril au 8 mai*	Premier passage obligatoire [passage n°2]
9 mai* au 15 juin	Second passage obligatoire [passage n°3]
De juin – Août	Transmission des données (pour intégration aux calculs des tendances nationales)

Chaque passage doit être séparé de **4 à 6 semaines** du passage suivant. Les passages seront effectués aux mêmes dates chaque année, dans des conditions météorologiques favorables. Tous les points seront effectués **le même jour** (à quelques jours près) et toujours dans **le même ordre**. Pour les suivis en altitude, la date charnière est reculée au **15 mai***. Chaque relevé sera effectué entre 1 et 4 heures après le lever du soleil.

STOC-SITE

Réserve naturelles de France

INSTRUCTIONS – 2/2



Protocole d'observation

Sur un point d'écoute, L'observateur note, pendant une période de 5 minutes, toutes les espèces vues ou entendues. Pour ce faire, l'observateur précise le nombre d'individus vus/entendus selon quatre classes de distances (ou en vol – individu(s) en transit).

Les jumelles peuvent être utilisées pour identifier un oiseau détecté préalablement mais pas pour rechercher des oiseaux distants.

L'observateur note également la date et l'heure à laquelle il effectue ces observations et relève les conditions météorologiques rencontrées.

Classe de distance
0 à 25 m depuis le point d'écoute
25 à 100 m depuis le point d'écoute
100 à 200 m depuis le point d'écoute
>200 m depuis le point d'écoute
En survol

Conditions météorologiques

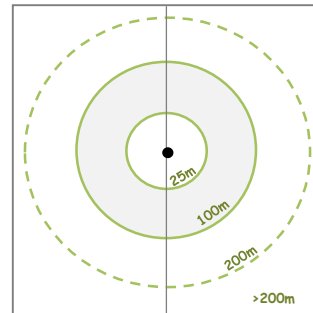
Pluie	Vent	Visibilité	Nuage	Neige
Absente = 1	Absent = 1	Bonne = 1	0-33% = 1	Absente = 1
Bruine = 2	Faible = 2	Modérée = 2	33-66% = 2	0 à 1 cm = 2
Averses = 3	Moyen à fort = 3	Faible = 3	66-100% = 3	1 à 5 cm = 3
				> 5cm = 4

Relevés d'habitats



Un relevé détaillé de l'habitat est effectué autour de chaque point d'écoute, en suivant la typologie fournie. Cette description doit être réalisée tous les ans. On distingue, un habitat principal et un habitat secondaire différent mais moins représenté.

=> voir *Mémo - Code habitat*



TRANSMISSION DES DONNEES

La saisie des données STOC-Site doit être réalisé en ligne dans le module STOC-Site disponible sur les, sur le portail national Faune-France (www.faune-france.org) ou sites VisioNature locaux. Pour les sites se trouvant en limites géographiques de deux bases locales – utiliser seulement les portails nationaux, Faune France ou Vigie-Plume pour assurer la bonne remontée de vos données. La saisie des données implique que l'observateur ait des droits de saisie, ouverts par la coordination nationale (cf. Guide Participants – Module STOC-Site). En conséquence, il est demandé de ne plus utiliser SERENA ou le format Excel pour transmettre vos données. Un format d'export facilitera l'intégration des données à postériori dans SERENA.

Nous vous sommes reconnaissant de bien vouloir respecter au mieux ces consignes et recommandations pour réaliser vos suivis et soumettre vos données. Un grand merci à toutes et tous de contribuer à ce suivi emblématique!